

**AVENANT AU PROTOCOLE
DU 9 FÉVRIER 1968, MODIFIÉ LE 17 AVRIL 1969
PUIS À NOUVEAU MODIFIÉ LE 20 FÉVRIER 1986,
RELATIF AUX ÉCHANGES ENTRE
LE QUÉBEC ET LA FRANCE
EN MATIÈRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE,
DE SPORTS ET D'ÉDUCATION POPULAIRE
PRIS EN APPLICATION DE L'ENTENTE
FRANCO-QUÉBÉCOISE
DU 27 FÉVRIER 1965
SUR UN PROGRAMME D'ÉCHANGES
ET DE COOPÉRATION DANS
LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION**

L'article 2 du TITRE I et l'article 6 du TITRE III du Protocole sont remplacés par les suivants :

Article 2 :

L'Office a pour objet de développer les relations entre la jeunesse québécoise et la jeunesse française et, à cet effet, de provoquer, d'encourager et de réaliser des rencontres et des échanges de jeunes cadres, ainsi que de responsables dans le domaine des activités de jeunesse, de loisirs et de sports.

L'Office peut aussi initier des activités de coopération franco-québécoise vers des pays tiers.

Article 6 :

L'Office est administré par un Conseil d'administration composé de 8 membres québécois et de 8 membres français désignés respectivement par le Gouvernement du Québec et par le Gouvernement de la République Française.

Chacune des Parties choisit 4 membres représentant les ministères ou organismes gouvernementaux intéressés et les 4 autres parmi des personnalités qualifiées.

Chacune des Parties désigne également 2 membres suppléants. En cas d'empêchement d'un membre d'assister à une session du Conseil d'administration, un membre suppléant peut le remplacer et est alors réputé membre du Conseil d'administration.

La durée des fonctions des membres titulaires et des membres suppléants est de 4 ans. Ces membres peuvent être révoqués pour motifs graves, après avis du Conseil d'administration, par le Gouvernement qui les a nommés. Les fonctions des membres du Conseil d'administration sont gratuites; des indemnités pour frais de déplacement, de mission et de session leur sont attribuées.

Paris, le 11 août 2000

Québec, le 11 août 2000

Pour le Gouvernement de la République
Française

Pour le Gouvernement du Québec

Marie-George Buffet
Ministre de la Jeunesse et des Sports

Louise Beaudoin
Ministre des Relations internationales
Responsable de la Francophonie et de la
Charte de la langue française